

Règles d'utilisation du logo de l'Union sociale pour l'habitat



Le logotype

La version principale

Les éléments constitutifs du logo :

Le toit pour symboliser la protection.

La maison qui encadre tout en se dessinant vers la droite pour symboliser la stabilité de l'Union et son ouverture vers l'avenir.



La combinaison tricolore Bleu – Blanc – Rouge pour incarner un modèle spécifique à la nation française.

La typographie droite, en capitales, pour incarner la posture de l'Union. Les terminaisons arrondies des lettres pour apporter un côté humain.

Les 5 ronds pour symboliser les 5 fédérations.

La dénomination hors-logo :

- « L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT. Les Hlm, l'habitat en Mouvement »

En titre ou en signature, l'Union est écrit en capitales et la signature est toujours en lettres minuscules, seuls les « H » de Hlm et « M » de Mouvement sont en lettres majuscules. Il n'y a jamais de point après la signature.

- « L'Union sociale pour l'habitat »

Dans un texte courant, pour la 1^{ère} occurrence, l'Union s'écrit en lettres minuscules, seul le « U » de l'Union prend une majuscule.

Pour les occurrences suivantes, il est possible de réduire la formulation à l'Union ou d'utiliser l'acronyme USH, en lettres majuscules.

Le logotype

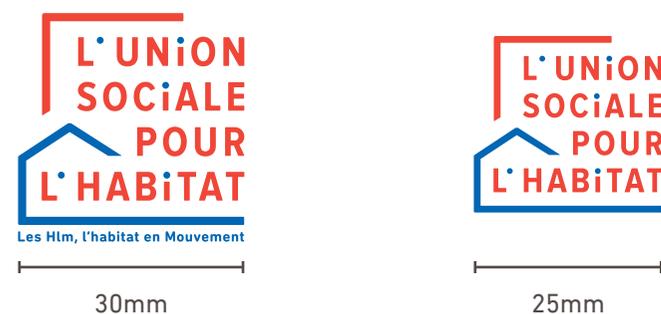
La version principale

La zone de protection



La zone de protection est définie par la hauteur du L. Aucun élément graphique ne doit apparaître dans cette zone.

Taille minimale



Le logo avec sa signature reste imprimable jusqu'à une taille minimale de 30mm. Pour des raisons de lisibilité, en dessous de 30mm le logo vit uniquement sans signature. Sur l'ensemble des supports digitaux, privilégier la version sans signature.

Le logotype

L'utilisation sur fonds de couleurs et photographies

Le logotype doit être utilisé sur fond blanc ou clair le plus souvent possible. Toutefois, si un fond est utilisé, il est recommandé d'utiliser une version qui permet une lisibilité optimale de l'identité.

Sur fond de couleur

Sur fond de couleur, le logo passe en version monochrome blanc ou noir selon le design graphique général du support.



Sur fond photo

Sur un fond photo clair, le logo peut conserver ses couleurs originelles, sinon il passe en blanc.



Le logotype

Les interdits



Le logo ne doit pas être déformé



Ne pas changer la typographie



Ne pas supprimer/ajouter d'éléments graphiques



Ne pas modifier la signature



Ne pas changer les couleurs du logo



Ne pas modifier les proportions du logo



Ne pas appliquer de dégradé au logo



Ne pas utiliser le logo sur un fond de couleur gênant la lisibilité



Ne pas utiliser le logo sur des photos gênant la lisibilité

Le logotype

La déclinaison horizontale

Il existe une version horizontale du logo. Cette version est soumise aux mêmes règles d'utilisation et interdits que la version carrée.



La zone de protection



x = hauteur du L

La zone de protection est définie par la hauteur du L. Aucun élément graphique ne doit apparaître dans cette zone.

Taille minimale



Le logo avec sa signature reste imprimable jusqu'à une largeur minimale de 42mm. Pour des raisons de lisibilité, en dessous de 42mm le logo vit uniquement sans signature. Sur l'ensemble des supports digitaux, privilégier la version sans signature.

Le logotype

Les utilisations des différentes versions



La version carrée avec signature est la version à privilégier sur l'ensemble des supports de communication de l'Union.



La version horizontale avec signature est utilisée en mineur, principalement en cas de co-signature et sur les supports horizontaux où la lisibilité du logo carrée n'est pas optimale.



La version carrée sans signature est utilisée sur les supports digitaux et la documentation administrative de l'Union pour une lisibilité optimale.
Dans certains cas, la signature peut tout de même apparaître distinguée du logo (cf. page 17).



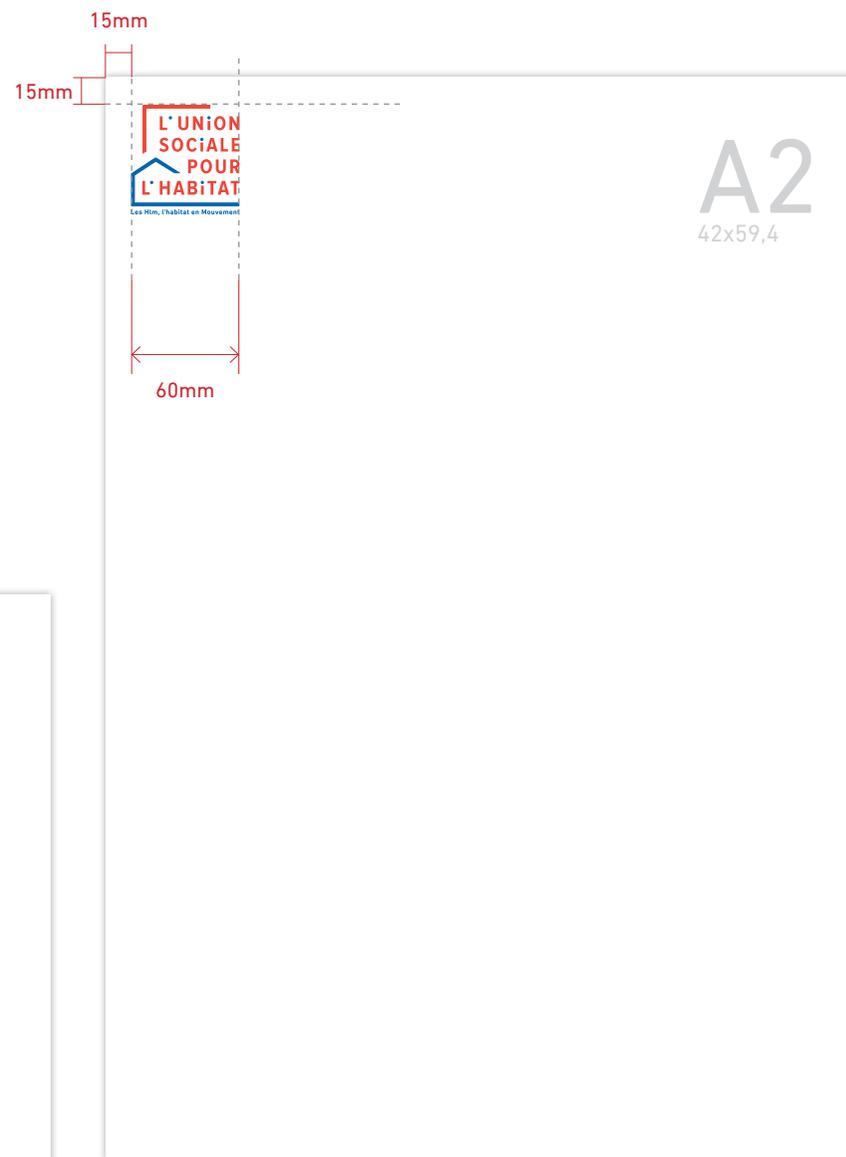
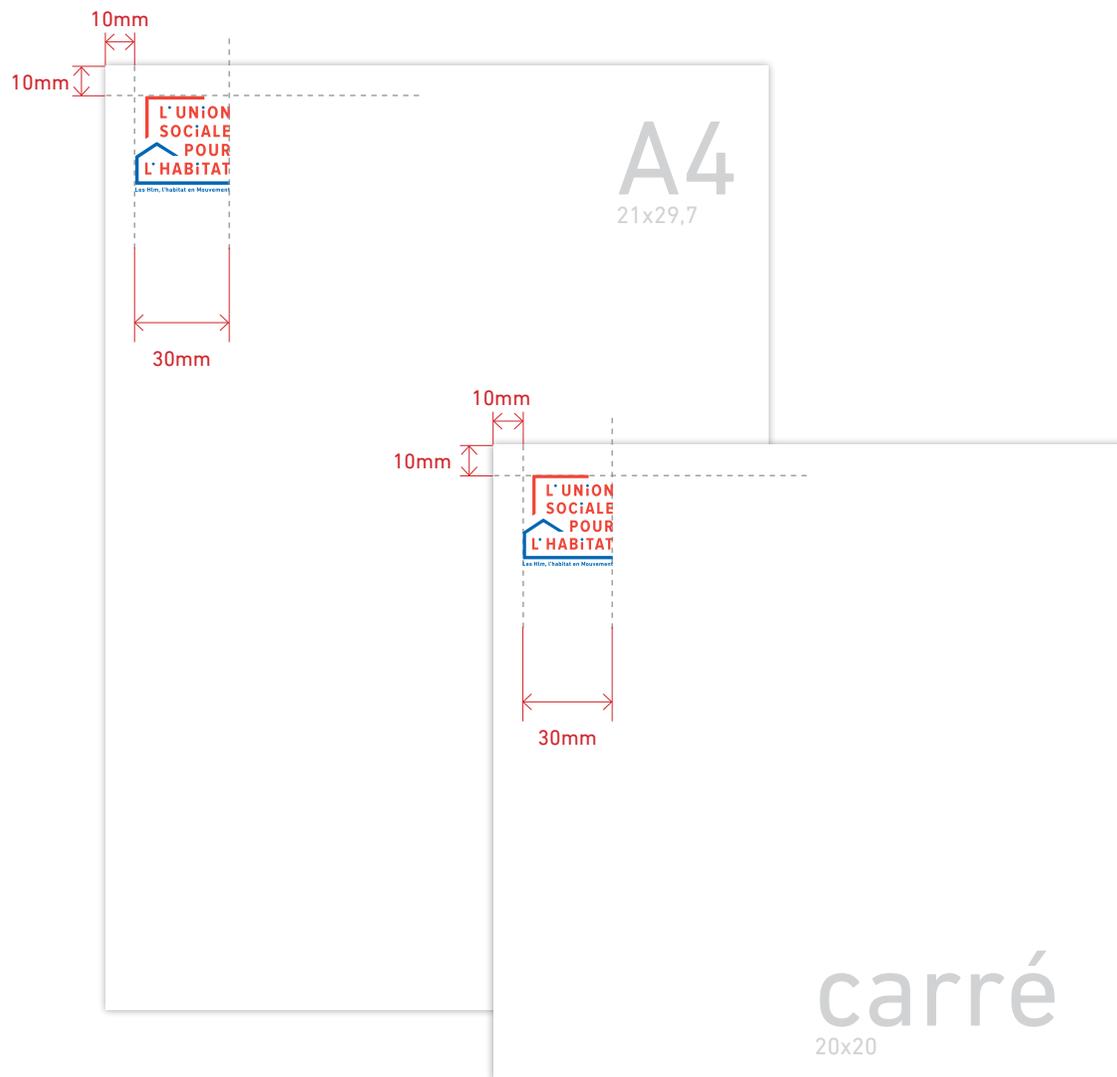
La version horizontale sans signature est utilisée sur les supports horizontaux où la version horizontale avec signature n'est pas assez lisible.
Exemple : sur la tranche de documents édités par l'Union.

Recommandation : lorsque la lisibilité le permet éviter d'utiliser deux versions différentes du logo sur un même support de communication.

Le logotype

Le placement du logo (émetteur)

Le logo se place habituellement dans la partie supérieure gauche pour signer les différents supports.

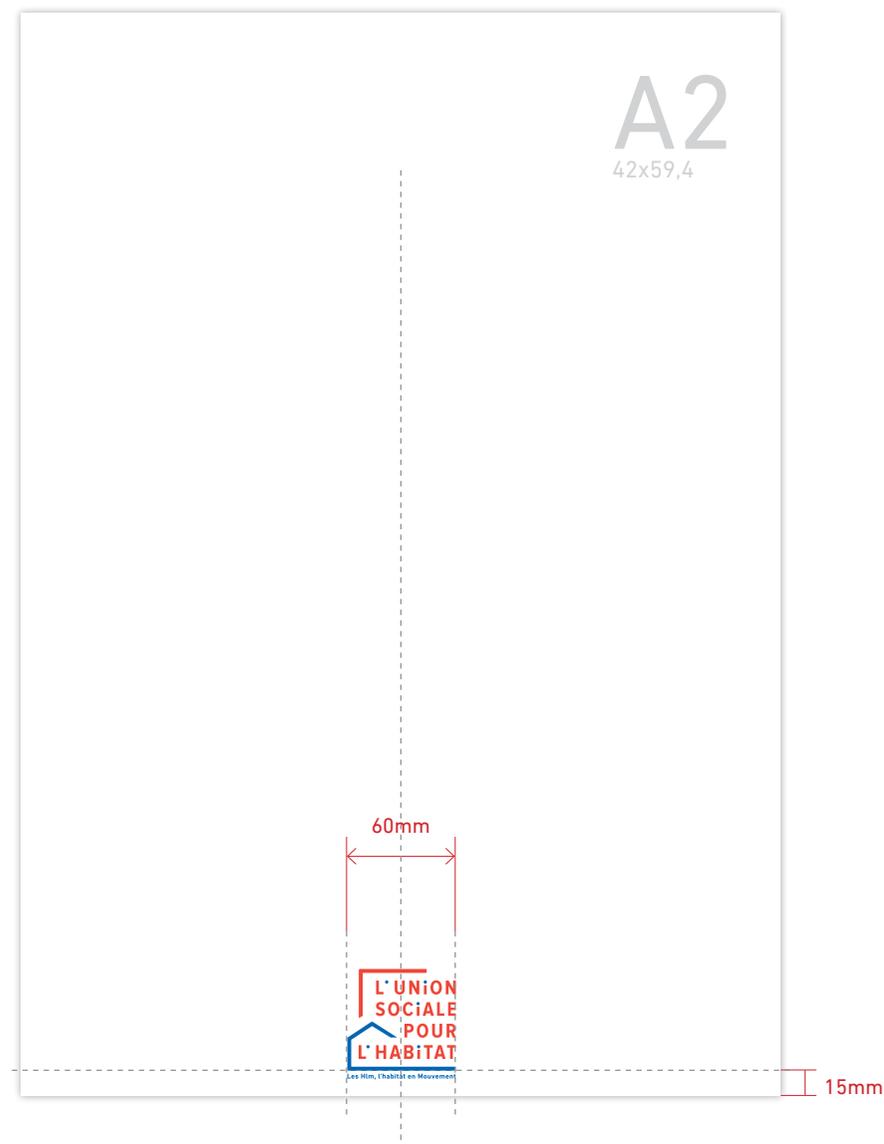
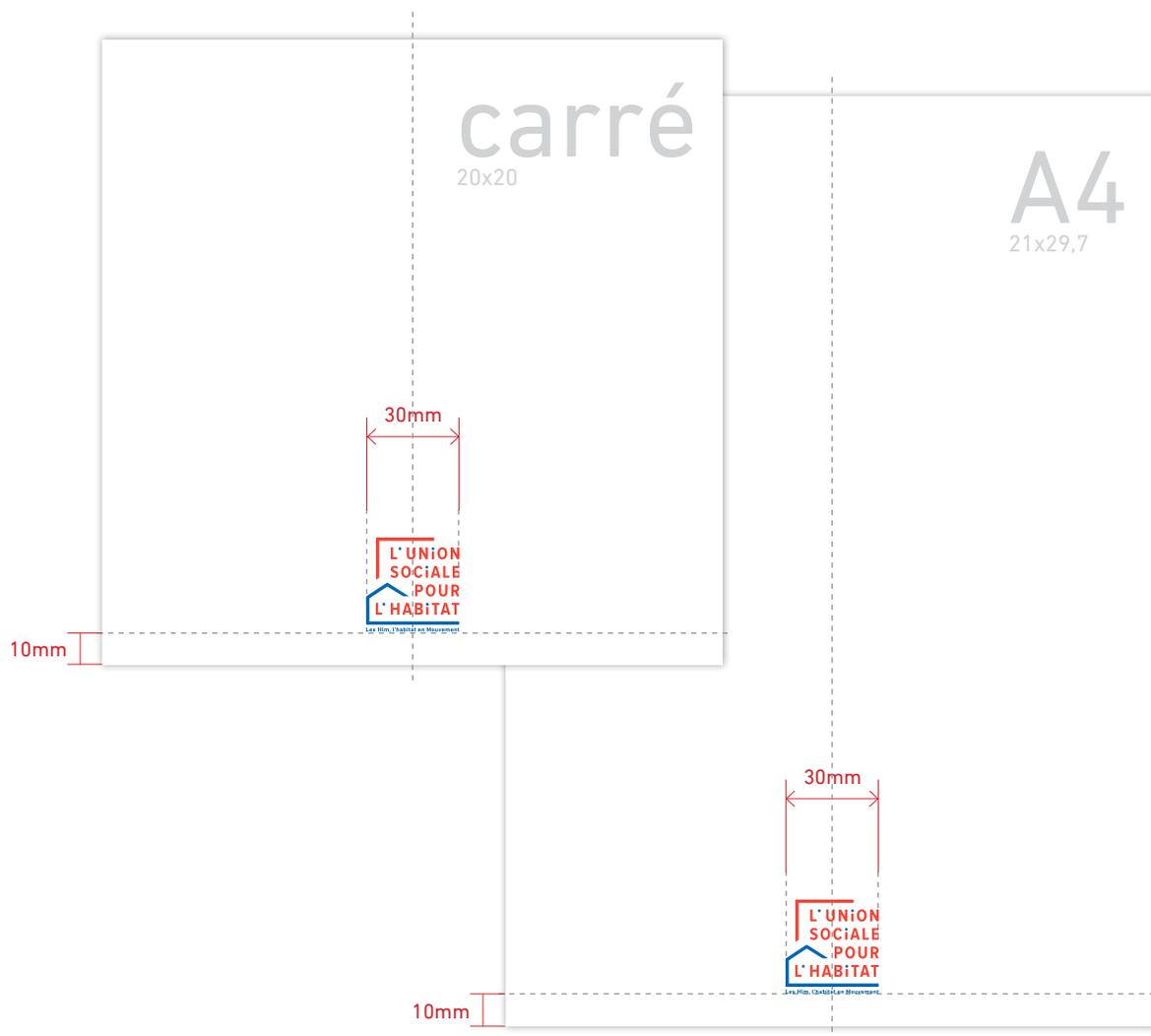


Lorsque l'Union est l'émetteur unique, privilégier la version carrée du logo.

Le logotype

Le placement du logo (signataire)

Le logo peut également vivre dans la partie inférieure, centré.

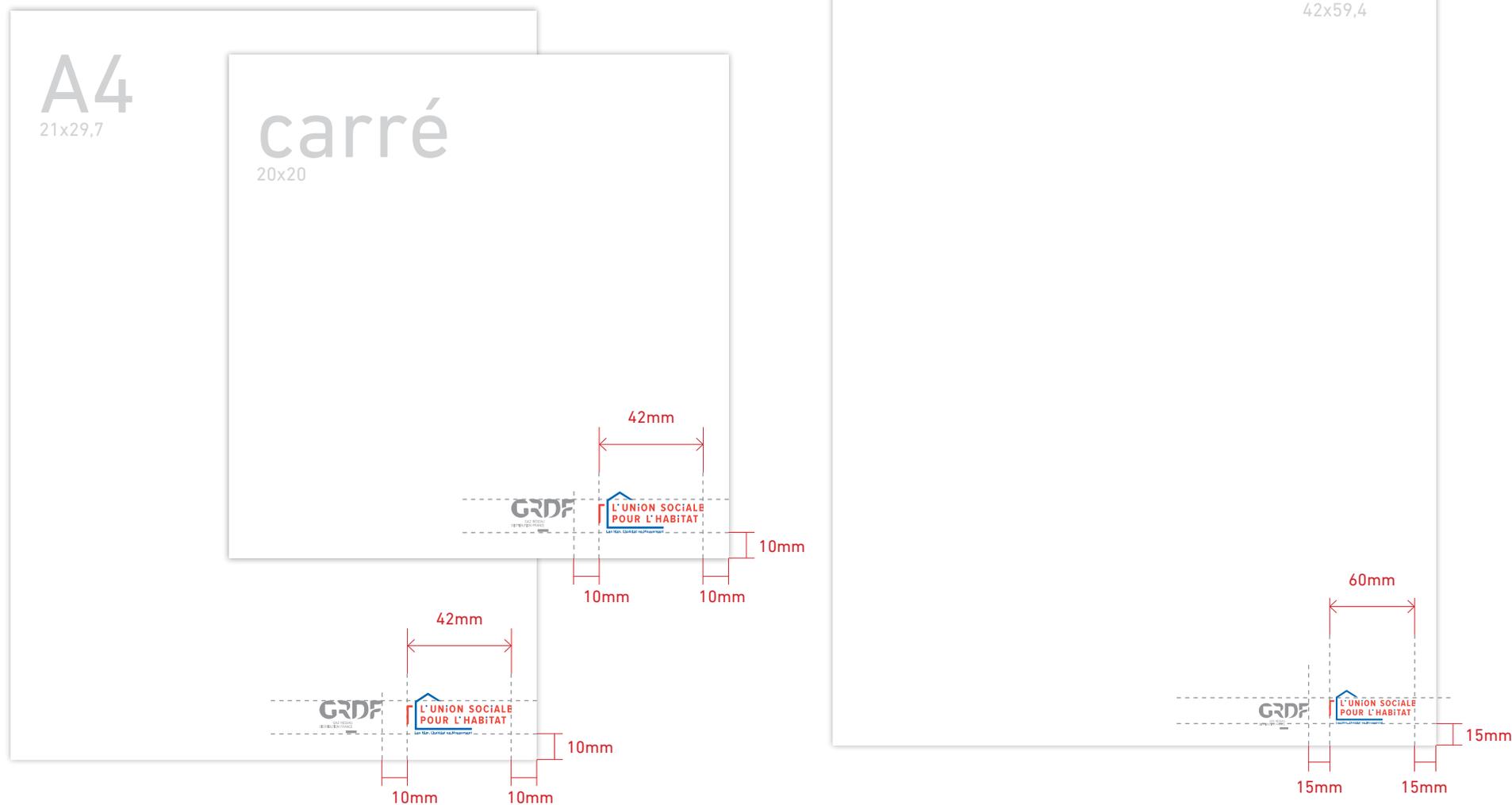


Lorsque l'Union est le signataire unique, privilégier la version carrée du logo.

Le logotype

Le placement du logo (en co-signature)

En co-signature, il est préconisé d'utiliser la version horizontale du logo, il est alors positionné dans la partie inférieure droite du document. L'utilisation de la version carrée reste possible, le choix de la version est laissé à la discrétion de la création pour garantir une lisibilité optimale par rapport aux logos des partenaires.



Merci

